



communiqué

Date **Le 14 novembre 1991**

Pour publication

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

N° 253

NOV 27 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

LES MINISTRES ANNONCENT LA DERNIÈRE SÉRIE DE RÉDUCTIONS ACCÉLÉRÉES DES DROITS DE DOUANE AUX TERMES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'honorable Michael H. Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et l'honorable John McDermid, ministre d'État (Finances et Privatisation), ont invité aujourd'hui les parties intéressées à présenter leurs propositions en vue d'une troisième et dernière série de réductions accélérées des droits de douane aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). Le processus sera décrit en détail dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 16 novembre. La date limite de réception des demandes est le 17 janvier 1992.

Dans le cadre des deux premières séries de réductions, des centaines de demandes d'élimination de droits de douane ont été reçues et ont fait l'objet de consultations dans tout le Canada. À la fin de la première série, les droits de douane sur quelque 400 produits, soit l'équivalent d'environ 6 milliards de dollars en commerce bilatéral, ont été éliminés. Ces suppressions sont entrées en vigueur en avril 1990.

Dans la deuxième série, les droits sur quelque 250 produits supplémentaires, c'est-à-dire l'équivalent d'environ 2 milliards de dollars en commerce bilatéral, ont également été éliminés. Ces suppressions sont entrées en vigueur en juillet 1991.

«En raison du succès des deux premières séries, les entreprises continuent de proposer d'autres réductions aux droits de douane prévus dans l'Accord, a déclaré le ministre Wilson. La réduction accélérée des droits de douane est une autre preuve que l'ALE profite aux exportateurs canadiens.»

Le Ministre a souligné que de vastes consultations seront encore une fois menées auprès des industries canadiennes. Le

gouvernement consultera les sociétés, les principales associations industrielles, les travailleurs, les gouvernements provinciaux, le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), et les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE).

Pour sa part, M. McDermid a déclaré que le gouvernement reconnaît que beaucoup d'entreprises canadiennes préfèrent maintenir le calendrier actuel d'élimination progressive prévue dans l'ALE.

«Par conséquent, le gouvernement ne réexaminera pas les demandes antérieures auxquelles des producteurs canadiens ont pu s'opposer, à moins que l'on prouve que les circonstances ont changé. Par ailleurs, tous ceux qui demandent l'élimination accélérée des droits de douane devront fournir la preuve de l'appui du secteur de l'industrie canadienne qu'ils représentent», a-t-il déclaré.

L'ALE prévoit l'élimination, avant le 1^{er} janvier 1998, de tous les droits de douane sur les produits canadiens et américains échangés entre les deux pays. L'ALE prévoyait la levée immédiate des droits de douane ou encore leur élimination progressive en cinq ou dix étapes annuelles égales. La troisième série ne portera que sur les produits pour lesquels les droits de douane devaient être éliminés sur une période de dix ans.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou la :

Division des tarifs
Ministère des Finances
Ottawa (Ontario)
(613) 996-5538
(613) 996-0169